

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du Conseil municipal tenue le mardi,
23 février 2010 à 19h30 à la Bibliothèque de Luskville située au 2024, route 148, Pontiac à
laquelle étaient présents :

Edward McCann, maire, Dr Jean Amyotte, maire suppléant, les conseillers, Roger Larose, Lynne
Beaton, Jim Coyle, Inès Pontiroli et Brian Middlemiss.

ÉGALEMENT PRÉSENT : le directeur général et son adjointe.

Ouverture de la séance à 19h35.

**10-02-75
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Photocopieur
3. Agrandissement – Hôtel de ville
4. Imprimerie – Bulletin municipal
5. Eau potable
6. Publicité - Ornitaouais
7. Estimé – Fortec électrique (garage municipal)
8. Achat – moulin à Quyon
9. Reconnaissance – Association du chemin Kennedy
10. Service d'incendie
11. Levée de la séance

Il est

Proposé par Inès Pontiroli
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

Retrait : 10. Service d'incendie

Adoptée

**10-02-76
ACHAT / LOCATION PHOTOCOPIEURS**

CONSIDÉRANT le rapport fourni par la direction générale concernant les besoins en
photocopieurs ;

CONSIDÉRANT l'offre de Konika Minolta ;

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de Konika Minolta pour la location/l'achat de photocopieurs, tel
que présenté par le directeur général au coût de 1 086,00 par mois pour 66 mois ;

Adoptée

10-02-77

PROJET – AGRANDISSEMENT

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour le projet d'agrandissement ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a les fonds disponibles nécessaires ;

Il est

Proposé par Edward McCann
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte l'offre de DLS Construction au coût de 524 444,00 \$ (avant taxes) pour le projet d'agrandissement de l'hôtel de ville. Le maire et le directeur général sont autorisés à signer les documents pertinents.

Les conseillers Roger Larose et Brian Middlemiss votent contre la résolution. M. Middlemiss vote contre puisqu'il est d'accord avec la construction neuve complète d'un hôtel de ville plutôt qu'un agrandissement.

Adoptée sur division

10-02-78

BULLETIN MUNICIPAL ET PUBLICITÉ

Il est

Proposé par Inès Pontiroli
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QU'un budget de 750,00 \$ soit accordé pour la publication du prochain bulletin municipal et la publicité dans le guide touristique du Pontiac.

Adoptée

10-02-79

EAU POTABLE – CHOIX DES OPTIONS

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU QUE la municipalité informe le consultant Cima+ et le chargé de projet Fondex Shermont, qu'elle favorise l'option 2, soit la construction d'un poste de pompage d'eau brute au lieu de la rénovation du poste existant.

Adoptée

10-02-80

EAU POTABLE – CHANGEMENT DE PROGRAMME

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac demande aux autorités compétentes du M.A.M.R.O.T. un transfert de notre dossier d’approvisionnement en eau potable vers les programmes en place pour fins de subventions.

Adoptée

10-02-81
PUBLICITÉ – JOURNAL L’ORNITAOUAIS

Il est

Proposé par Inès Pontiroli
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la municipalité renouvelle sa publicité dans la revue l’Ornitaouais au coût de 190,00 \$ pour 4 parutions.

Adoptée

10-02-82
FORTEC ÉLECTRIQUE

CONSIDÉRANT QU’il n’y a eu qu’une seule soumission reçue pour l’éclairage du garage ;

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité confie à Fortec Électrique les travaux d’électricité pour l’éclairage dans le garage municipal de Luskville au coût de 4 000,00 \$ (plus taxes).

Adoptée

10-02-83
ACHAT DU MOULIN – M & R FEEDS

Il est

Proposé par Edward McCann
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité procède à l’achat du moulin M & R Feeds situé au 5, rue Egan, au coût de 80 000,00 \$ aux conditions négociées incluant celles-ci :

1. Visite par un ingénieur en structure et rapport satisfaisant ;
2. Rapport ou document pour la non-contamination des sols ;
3. Un inventaire exact des équipements qui seront retirés.

IL EST DE PLUS RÉSOLU de transférer la somme de 80 000,00 \$ du surplus libre vers le fonds de roulement et de payer le montant à l’achat de cette propriété à même le fond de roulement sur un échéance de 8 ans à raison de 10 000,00 \$ par année.

Le conseiller Brian Middlemiss vote contre la résolution.

Adoptée sur division

10-02-84

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 20h50 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Je, Edward McCann, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».